

Technicien de l'intervention sociale et familiale

DETISF : Diplôme d'Etat de
technicien de l'intervention
sociale et familiale

Formations
diplômantes
et qualifiantes

La formation

Diplôme d'Etat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Durée

La formation dure **2 années : 950 heures** en centre de formation + **1 155 heures** de stages professionnels.

Objectifs

- Mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé ;
- Réaliser, en suppléance, les actes ordinaires de la vie quotidienne ;
- Favoriser l'appropriation de ces actes du quotidien et du cadre de vie ;
- Soutenir la fonction parentale ;
- Assurer une médiation ;
- Informer et orienter vers des services adaptés ;
- S'inscrire dans un travail d'équipe.

Formation théorique

950 heures réparties en 6 domaines de formation (DF) :

- DF 1 (270 heures) : Conduite du projet d'aide à la personne ;
- DF 2 (100 heures) : Communication professionnelle et travail en réseau ;
- DF 3 (150 heures) : Réalisation des actes de la vie quotidienne ;
- DF 4 (150 heures) : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- DF 5 (150 heures) : Contribution au développement de la dynamique familiale ;
- DF 6 (130 heures) : Accompagnement social vers l'insertion.

Formation pratique

1 155 heures réparties **3 ou 4 stages** d'une totalité cumulée de 33 semaines **sur au moins 2 sites qualifiants différents.**

Le métier

Le technicien de l'intervention sociale et familiale effectue une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et à créer et restaurer le lien social. Il tient un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion, contribue au développement de la vie familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de son intervention. En appui de ces actes, le technicien de l'intervention sociale et familiale propose et transmet l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par la personne elle-même. Il élabore son intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et l'encadrement, en fonction des besoins de la personne, d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat, dans le cadre du projet de service.

- En 1ère année :
 - un stage de deux mois en deux périodes, auprès d'un TISF à domicile ;
 - un stage de deux mois en deux périodes, en établissement auprès d'un travailleur de niveau IV à minima.
- En 2ème année :
 - un stage de cinq semaines et un stage de trois mois,
 - ou**
 - un stage long de quatre mois visant à élaborer le dossier de pratique professionnelle à présenter à la certification DF 1.

Validation de la formation

Six épreuves de certification

- Quatre épreuves organisées par l'établissement de formation :
 - une épreuve orale relative à la communication professionnelle et au travail en réseau (DF 2),
 - un contrôle continu relatif à la réalisation des actes de la vie quotidienne (DF 3),
 - une épreuve orale relative à la transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie de la personne dans leur vie quotidienne (DF 4),
 - une épreuve écrite relative à l'accompagnement social vers l'insertion (DF 6).
- Deux épreuves organisées par la DRJSCS :
 - une épreuve écrite relative à la contribution au développement de la dynamique familiale (DF 5),
 - une combinaison de trois épreuves pour le DF 1 :
 - un dossier de pratique professionnelle,
 - une soutenance orale de ce dossier qui fait l'objet d'une double correction (un formateur compétent et un professionnel du champ de l'action sociale et médico-sociale nommé par l'Etat),
 - une pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par le centre de formation et le site qualifiant.

La notation

Chaque Domaine de compétences est noté sur 20 points.

Un Domaine de compétences est validé si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve de certification correspondante. Le candidat conserve le bénéfice de ces notes supérieures ou égales à 10 pendant cinq ans.

Chacune des épreuves de certification est validée séparément, sans compensation des notes.

Conditions d'accès à la formation

La formation est accessible en formation initiale sans condition de diplôme. L'exercice du métier nécessite toutefois un réel intérêt pour les problèmes humains et les problématiques sociales.

Le diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Employeurs et lieux d'exercice professionnel

- Services du secteur de l'aide à domicile ;
- CHRS (Centre d'hébergement et de réadaptation sociale) ;
- Foyers de vie pour personnes handicapées, malades ;
- CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) ;
- Maisons relais ;
- MECS (Maison d'enfants à caractère social).

L'épreuve écrite d'admissibilité

D'une durée de deux heures, cette épreuve consiste en une analyse et un commentaire à partir des questions sur un texte lié à l'actualité sociale. Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite du candidat. La grille d'évaluation porte sur : la compréhension d'un texte, les capacités rédactionnelles, la capacité à argumenter son point de vue par écrit, l'esprit d'ouverture et l'intérêt pour les questions sociales (*toute demande d'aménagement de l'épreuve d'admissibilité devra se conformer à l'article 4 du décret 2005-1617 du 21 décembre 2005*).

Pour être déclaré admissible à se présenter à la deuxième partie des épreuves, le candidat doit obtenir la moyenne de 10 / 20 à cette épreuve, ou être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Dispenses de l'épreuve écrite d'admissibilité : conformément au dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2006, « *tout candidat justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité* ». De même, les candidats qui, conformément à l'article 13, ont validé partiellement le diplôme d'Etat en validation des acquis de l'expérience, et souhaitent poursuivre en formation, sont dispensés des épreuves d'admission. Ils sont invités à un entretien avec le responsable pédagogique. L'examen de niveau en travail social ne dispense pas de l'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien de 20 minutes devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur social et ou médico-social. L'entretien vise à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats. Il est tenu compte de la connaissance du métier, de la formation, de la cohérence du projet.

Financements et ressources pendant la formation

Trois types de financement peuvent être recherchés pour pouvoir suivre la formation au Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale :

- **La bourse du Conseil régional de Bretagne**, de type universitaire : le dossier de bourse ne peut être constitué qu'après notification de l'admission à l'Institut. L'étudiant doit se connecter sur le site Internet <https://jeunes.bretagne.bzh>, afin de constituer sa demande de bourse. La bourse est attribuée par les services de la Région Bretagne ; elle est révisable chaque année.
- **Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** : pour les personnes qui sont demandeurs d'emploi, il faut s'adresser au Pôle Emploi, afin de constituer un dossier pour entrer dans le cadre du dispositif PPAE (dossier AIS : attestation d'inscription à un stage de formation).
- **Le Compte personnel de formation de transition professionnelle** : pour les personnes salariées
- **Compte Personnel de Formation** (code CPF : 243499)

Lieux de formation

Lorient et Rennes.

Coût et calendrier sur www.askoria.eu

Contacts

Pour obtenir un **devis, connaître le coût et le calendrier** du DETISF, contactez une Conseillère en orientation et formation professionnelle d'Askoria.

Rendez-vous sur www.askoria.eu, rubrique Conseil Orientation.

Retrouvez toute l'actualité
d'ASKORIA sur

www.askoria.eu